

**AFFLUENT MEDICAL**

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée Générale du 10 novembre 2023 – 1<sup>ère</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**EXPERTEA AUDIT**  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée Générale du 10 novembre 2023 – 1<sup>ère</sup> résolution)**

Aux Actionnaires

**AFFLUENT MEDICAL**  
320 Avenue Archimede  
Les Pleiades III, Bâtiment B  
13100 Aix-en-Provence

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, tous pouvoirs pour réaliser cette opération afin de permettre de faciliter la réalisation de levées de fonds futures.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 30 899 458 euros à 3 089 945 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 26 octobre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT



Thierry Charron



Jérôme Magnan